



A l'attention des parents d'élèves

Un mouvement de grève des personnels enseignants des écoles est prévu pour le jeudi 14 novembre 2013. Trois enseignantes de l'école élémentaire et plusieurs agents communaux ont décidé de s'associer à ce mouvement.

Vous serez informé(e)s par la directrice de l'école élémentaire des conséquences éventuelles du mouvement de grève sur le fonctionnement de l'école.

Compte-tenu du nombre réduit de surveillants agréés, nous aurons des difficultés pour assurer dans les conditions requises de sécurité, le service d'accueil des enfants tel que prévu par la loi du 20 août 2008.

Afin que mes services puissent apprécier le plus tôt et le plus exactement possible le nombre d'enfants susceptibles de bénéficier du droit d'accueil, je vous remercie de bien vouloir me faire savoir, au moyen du présent formulaire, si vous souhaitez que votre ou vos enfants bénéficie(nt) du service d'accueil pour la journée du 14 novembre 2013.

Si votre enfant ne déjeune pas au restaurant scolaire le 14 novembre 2013, j'attire votre attention sur la nécessité de décommander le repas **avant le mercredi 13 novembre à 9h00**. (A l'aide du formulaire ci-dessous).

Comptant sur votre compréhension, je vous d'agrée, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Joël MANCION
Maire des Molières

**FORMULAIRE A REMETTRE A L'ENSEIGNANT AVANT LE MERCREDI 13 NOVEMBRE 2013
MERCİ DE REMPLIR UN FORMULAIRE PAR ENFANT**

Madame, Monsieur, (Nom des parents ou des personnes dépositaires de l'autorité parentale) :

.....

Souhaite(nt) que leur enfant (Nom, Prénom, Classe) :

- Bénéficie du service d'accueil mis en place par la commune
- Ne bénéficie pas de ce service d'accueil

Le 14 novembre mon enfant :

- Déjeunera au restaurant scolaire
- Ne déjeunera pas au restaurant scolaire